

**Bureau syndical du  
 11 Février 2021**

**DELIBERATION N° 2021-02-06  
 Demande de subvention pour les campagnes de communication sur le tri et le  
 compostage**

|                         |          |         |  |
|-------------------------|----------|---------|--|
| Nombre de membres<br>25 |          |         | L'an deux mille vingt et un, le onze février, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le cinq février par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président.<br>Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance.<br>Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer. |
| En exercice             | Présents | Votants |  |
| 16                      | 11       | 11      |  |

**Présents :**

GIANNI Don Georges, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, GUIDONI Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme et BRUZI Benoît.

**Absents :**

FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre et MARCHETTI François-Marie.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 23/02/2021  
 et de la publication de l'acte le: 23/02/2021



Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20210211-2021-02-06-DE  
 Date de télétransmission : 22/02/2021  
 Date de réception préfecture : 22/02/2021

Monsieur le Président expose,

La Corse a produit 241 080 t de déchets ménagers et assimilés en 2019 dont 36 % ont été triés et envoyés vers les filières de recyclage du SYVADEC.

La part du tri est en progression constante, en particulier le tri des emballages (porté par la mise en place des extensions de consigne de tri en 2018). Les chiffres des trois premiers trimestres 2020 confirment cette tendance. Le volume des ordures ménagères enfouies diminue de 10 %, le taux de tri des emballages est en hausse de 15 % et les déchets compostés augmentent de 19 %.

Malgré ces résultats encourageants, preuve que les efforts de tous commencent à porter leurs fruits, les ratios de la Corse dans le domaine des déchets restent en-deçà des moyennes nationales. Il est donc impératif de poursuivre les efforts d'information et de mobilisation des citoyens pour ancrer le geste de tri dans les habitudes quotidiennes.

Le SYVADEC propose ainsi, dans le prolongement des années précédentes, de mener quatre campagnes de communication pendant l'année 2021, pour poursuivre le développement du tri.

Ces campagnes, seront diffusées à échelle régionale et relayées par les intercommunalités. Les sujets en seront les suivants :

- le compostage : en lien avec le plan compostage, il s'agira de poursuivre la sensibilisation des citoyens autour du tri des biodéchets en les incitant à s'équiper en composteurs individuels ;
- le tri : le but sera de poursuivre la mobilisation des citoyens autour du tri du verre, du papier et des emballages pour améliorer les performances de tri ;
- les textiles : il s'agira d'améliorer la quantité de textiles triés en diffusant notamment les consignes de tri ;
- les recycleries et les filières : l'objectif sera de valoriser les services proposés, d'informer les citoyens sur les circuits de recyclage et de les inciter à fréquenter davantage les recycleries.

Ces campagnes seront diffusées à grande échelle sur l'ensemble du territoire, en déployant différents outils : plan média, digital, édition, affichage urbain, relations presse.

Les intercommunalités seront également sollicitées pour les relayer, notamment grâce au kit de communication prêt à l'emploi qui sera mis à leur disposition.

Pour ces nouvelles campagnes, le budget est estimé à 180 000 €.

*Par conséquent, il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20210211-2021-02-06-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,  
VU la délibération n° 2020-12-98 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,  
Oùie l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le Plan de financement de l'opération liée aux campagnes de communication
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20210211-2021-02-06-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021